

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à **la Maison communale de RESTEIGNE – rue du Centre, 79 le mardi 28 janvier 2014 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

FINANCES.

1. G.A.L. – Prolongation – Contribution financière – Approbation.

ACTIVITES ECONOMIQUES

2. Travaux forestiers - Devis non subventionnable n° SN-953-3-2014 pour travaux d'entretien et de boisement – Approbation.
3. Avant –projet de PCAR (Plan Communal d'Aménagement révisionnel) dit « Carrière de Resteigne » accompagné d'un plan d'expropriation et du contenu minimal du RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales) – Approbation.
4. Vente de bois 2014 – Destination des coupes de l'exercice 2015 – Cantonnement de Saint-Hubert – Clauses particulières coupes de l'exercice 2015 – Approbation.

TRAVAUX

5. Acquisition de terrain dans le cadre des Crédits d'Impulsion 2011 - PDS phase 2 – Collège d'Alzon – Approbation estimation du Comité d'Acquisition.
6. Aménagements et réfection des murs d'enceintes des cimetières – Approbation d'avenant 1 – Ratification.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à **la Maison communale de RESTEIGNE – rue du Centre, 79 le mardi 28 janvier 2014 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

7. Désignation de l'AIVE pour l'étude hydrogéologique, des ressources aquifères potentielles des sources situées au lieu-dit Pierre au Charme à Transinne conjointe pour les communes de Libin et Tellin – Approbation.
8. Distribution d'eau rue de Rochefort – Marché en procédure négociée non formalisé par simple bon de commande pour la pose de 50 m de conduite dans le cadre du collecteur AIVE de Tellin – Approbation.

INTERCOMMUNALE

9. IMIO – Assemblée générale du 10 février 2014 – Approbation.

POLICE – INFORMATION

10. Règlement général de police et Vade-mecum d'organisation d'événement – Avis.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à **la Maison communale de RESTEIGNE – rue du Centre, 79 le mardi 28 janvier 2014 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

II. HUIS-CLOS.

11. Personnel enseignant – Désignations à titre temporaire (6) –Ratifications.

Fait à Tellin, le 16 janvier 2014.

Par le Collège :
La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

J.P. MAGNETTE.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale, et le receveur se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

- le lundi 27 janvier 2014.

- de 15 à 17 hrs ;
- de 17 h à 19 hrs.